

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 FEVRIER 2012

L'après-midi 2012 et le vendredi 24 février à 20 h 30, le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc ZANON, Maire.

Présents : Mesdames Laurence COSTA, Jeannine GUIGON, Nicole VESSIERES.

Messieurs Michel DONOLATO, Jean-Paul NEUF-MARS, André ŒIL, Roger OUVRIER-BONNAZ.

Absents : Madame Laurence CLOT, Monsieur Gilles REYNAUD.

Absents excusés : Mesdames Houria GOMEZ, Maryline WAGNER, Monsieur Bruno VIALATTE.

Pouvoir a été donné par Madame Houria GOMEZ à Madame Laurence COSTA.

Pouvoir a été donné par Madame Maryline WAGNER à Monsieur André ŒIL.

Pouvoir a été donné par Monsieur Bruno VIALATTE à Monsieur Roger OUVRIER-BONNAZ.

Madame Laurence COSTA a été nommée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 26 janvier 2012 est lu et approuvé à l'unanimité.

DELIBERATIONS

Le Conseil Municipal a délibéré sur les Comptes Administratifs de l'exercice 2010. Les résultats présentés par Monsieur l'Adjoint au Maire chargé des frais sont les suivants :

I. Compte Administratif VILLE 2011 : en excédent de 156 369,48 € pour la section de fonctionnement et en excédent de 171 573,78 € pour la section d'investissement soit un excédent total de 327 943,26 €

(+ 4.96 % par rapport à 2010)

II. Compte Administratif CCAS 2011 : en excédent de 709,75 € (- 65,24 % par rapport à 2010)

Soit un total des excédents de 328 653,01 € (soit + 3,98 %)

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la gestion de Monsieur le Maire pour 2011.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité :

I. L'affectation de l'excédent de fonctionnement 2011 du CCAS de 709,75 € au chapitre 002 du Budget Primitif 2012.

II. L'affectation de l'excédent de fonctionnement 2011 du Budget Ville de 156 369,48 € au chapitre 1068 du Budget Primitif 2012 (section investissement).

Monsieur le Maire remercie le Conseil Municipal d'avoir adopté à l'unanimité les Comptes Administratifs 2011 et d'avoir travaillé en respectant le Budget Primitif 2011. L'ensemble des investissements 2011 a été réalisé ; les choix retenus par le Conseil Municipal lors du budget primitif 2011 ont été engagés et respectés. Il est à noter qu'aucune décision modificative n'a été nécessaire en 2011.

APPROBATION COMPTE GESTION 2011 M14 VILLE

Le Compte de Gestion M14-Ville du Percepteur de la Trésorerie de Marsanne-Sauzet pour l'exercice 2011

se résume comme suit :

- Résultat de fonctionnement : 156 369,48 €
- Résultat d'investissement : 45 980,13 €
- Résultat total : 202 349,61 €

Le Compte de Gestion M14-Ville du Percepteur de la Trésorerie de Marsanne-Sauzet et le Compte Administratif 2011 présentent donc une concordance parfaite des opérations de recettes et de dépenses propres à la gestion 2011.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-29 et L.5211-1,

le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé précédent et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'approuver le Compte de Gestion M14-Ville du Percepteur de la Trésorerie de Marsanne-Sauzet.

APPROBATION COMPTE 2011 CCAS

Le Compte de Gestion CCAS du Percepteur de la Trésorerie de Marsanne-Sauzet pour l'exercice 2011 se résume comme suit :

- Résultat de fonctionnement : - 1 331,82 €
- Résultat total : - 1 331,82 €

Le Compte de Gestion CCAS du Percepteur de la Trésorerie de Marsanne-Sauzet et le Compte Administratif 2011 présentent donc une concordance parfaite des opérations de recettes et de dépenses propres à la gestion 2011.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-29 et L.5211-1, le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé précédent et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'approuver le Compte de Gestion CCAS du Percepteur de la Trésorerie de Marsanne-Sauzet.

QUESTIONS DIVERSES

Messieurs les Adjointes et les Conseillers délégués font le compte-rendu de leurs différentes délégations.

1. Travaux extérieurs :

* Des devis ont été demandés pour le programme 2012 des travaux de voirie : chemin piétonnier entre l'école maternelle et la crèche/halte garderie, le chemin d'accès au Rhône à Derbières, le chemin des Charges (de la RN7 à la casse-auto).

* Des devis ont été demandés pour les travaux d'étanchéité de la toiture de la salle d'animation rurale « Pierre Bonnet ».

2. Agence Postale Communale :

Depuis le 5 septembre 2011, le bureau de La Poste est devenu Agence Postale Communale. Un bilan pour ces six mois de fonctionnement a été réalisé. Il en résulte une fréquentation de 20 personnes en moyenne par matinée d'ouverture et une grande satisfaction des clients pour les services proposés.

3. Recensement :

Le recensement de la population qui a eu lieu du 19 janvier au 18 février s'est bien déroulé. Les agents recenseurs ont réalisé un travail de qualité et l'ensemble des habitations a été recensé.

4. Sécurité :

* L'ASN (Autorité pour la Sûreté Nucléaire) a fait parvenir son rapport d'activités 2011. Ce document est consultable en Mairie.

* Sécurité routière: des actions de sensibilisation seront menées dans notre commune :

o La piste routière pour les élèves des classes de CM.

o Projet d'une animation en deux séquences pour les seniors : l'une théorique et l'autre pratique sur simulateur de conduite.

5. Urbanisme (depuis le 26 janvier 2012) :

* PC : 7 déposés

* DP : 1 déposé

INFORMATIONS

Marché provençal : à partir du samedi 25 février, installation du stand de fruits et légumes sur la placette en face de la boulangerie.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'avancement des travaux des chantiers en cours dans notre commune : l'Espace de Leyne, la crèche intercommunale et la zone artisanale intercommunale de Mirgalland. Les comités de pilotage se réunissent chaque semaine pour le suivi des travaux.

Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal le calendrier des réunions prévues par les services de l'Etat et autres.

Fait à La Coucourde, le 24 février 2012

Le Maire

Jean-Luc ZANON